



# ATTESTATION

Membre de la Charte de la sécurité



En tant que signataire de la Charte de la sécurité, vous vous engagez à faire respecter les **règles vitales** de la Suva ainsi que **vos propres règles de sécurité** à chaque poste de travail.

Vous avez décidé d'unir vos efforts à ceux de la Suva pour protéger et préserver la vie et la santé de vos collaborateurs.  
**Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie!**

En tant qu'entreprise responsable, vous exigez que vos cadres et vos collaborateurs respectent **toujours et partout** le principe suivant:

**STOP EN CAS DE DANGER  
SÉCURISER  
REPRENDRE LE TRAVAIL**

Fraporlux Swiss SA  
Alain Sierro, Directeur

Pour la Suva:

Olivier Favre  
Chef de la division  
sécurité au travail Suisse romande